



Maison insalubre notifié en prefecture litige avec mon propriéta

Par **noomane**, le **18/12/2010** à **17:00**

Bonjour,bonjour la maison que je loue depuis 2003 et insalubre remediabile et notifier en prefecture depuis novembre 2007 avec obligation de relogement pendant la durée des travaux. mon propriétaire a fait l autruche jusqu a present et c est donc moi qui a fait les travaux isolation chauffage sanitaire et plusieurs autre chose. aucune reponse a mes couriers recommandés et pendant trois ans rien et puis comme par enchantement il se réveille au bout de 3 ans reparte en procedure pour demandé le montant des loyers en stipulant que je l ai empêché de faire les travaux que faire aujourd'hui contre ces marchands de sommeil merci de votre réponse un constat a été fait par la gendarmerie avec prise de photos pendant que j effectuait les travaux a la demande de la prefecture en 2008. j effectue moi même les réparations et a mes frais depuis que je loue cette maison merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **18/12/2010** à **21:41**

Pourquoi avoir fait les travaux ?
Prenez un avocat là.

Par **noomane**, le **19/12/2010** à **00:34**

Bonsoir Mimi si j ai effectué les travaux dans cette maison c est parce que je n avais pas le

choix c'était ou ça ou la rue car pas de logement suffisamment grand pour mes enfants et moi-même et personne n'a pris cette responsabilité dans cette affaire pas de proposition de relogement ni des services publics ni du Propriétaire

Par **mimi493**, le **19/12/2010** à **01:02**

il fallait mettre le bailleur en justice après LRAR de mise en demeure et obtenir les travaux soit sous astreinte judiciaire, soit en vous servant des loyers pour ça.

Prenez un avocat pour débrouiller tout ça

Par **noomane**, le **19/12/2010** à **02:53**

Merci pour tes réponses Mimi il y a eu un premier jugement civil et j'ai gagné mon premier procès mais au cinquième réaction des propriétaires par la suite notification d'insalubrité avec des obligations de relogement et d'entreprendre les travaux mais c'était ce parler à un mur une nouvelle procédure civile est en cours et je n'ai pas les moyens de reprendre un avocat cette maison ma mise à sec la première procédure ma coûté 900€ et après jugement le Propriétaire devait rembourser mes frais d'avocat et rien de plus de ce côté la suite à cette nouvelle procédure ou les Propriétaires ont menti au tribunal en disant que je m'opposais aux travaux j'ai expliqué au juge qu'il mentait et que j'avais dû entreprendre seul les travaux alors le juge a envoyé un expert qui est présenté hier chez moi accompagnée de ma Propriétaire de son avocat l'expert a été très agressive et désagréable avec moi alors qu'avec l'autre partie elle était toute souriante deux chambres ont été refaites sans isolation et l'expert m'a dit mais vous n'avez pas isolé ici je lui ai expliqué que j'avais fait avec les moyens que j'avais je sens cette réaction bizarre et l'expert devait constater si vraiment des travaux étaient urgents et à la fin de ce rendez-vous l'expert a dit au Propriétaire si vous voulez je puis mettre l'escalier dans l'urgence voilà est-ce que je peux demander que le juge mandate un autre expert

Par **mimi493**, le **19/12/2010** à **09:20**

Si vous aviez un jugement, il fallait le faire exécuter, par la force si nécessaire. Pourquoi ne pas avoir pris d'huissier pour les paiements ordonnés par le tribunal ? Les frais de recouvrement auraient été à la charge du bailleur.

Avoir fait les travaux vous-même est une énorme erreur.

Par **noomane**, le **19/12/2010** à **21:58**

merci mimi pour tes réponses
ce que je demande aujourd'hui c'est est-ce possible de demander un autre expert, et est-ce que je peux poursuivre pénalement concernant leur obligation de me reloger ou d

entreprendre les travaux avant le deux fevrier 2008 obligation du propriétaire apres notification d inssalubrité????

MERCI POUR TOUTE VOS REPONSES

Par **mimi493**, le **20/12/2010** à **00:48**

Vu la situation compliquée, que vous n'avez pas fait ce qu'il fallait en temps et en heure, il faut impérativement un avocat pour qu'il fasse le point sur la situation notamment en relisant les jugements, les différents documents.

Commencez donc par un huissier pour vous faire payer les sommes qu'on vous doit